

SURPOPULATION CARCÉRALE**STOP !****LETTRE OUVERTE :****Monsieur Eric DUPOND-MORETTI**
Ministre de la Justice ,Garde des SceauxMinistère de la Justice
13 Place Vendôme
75 042 PARIS Cedex 01Objet : Surpopulation carcérale.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Garde des Sceaux,

La situation de la densité carcérale s'aggrave de jour en jour et malheureusement, aucun signal ne nous permet d'envisager un infléchissement de la courbe dans les mois à venir.

Les professionnels de la justice, et plus particulièrement ceux qui se trouvent au bout de la chaîne pénale, personnels de surveillance, personnels d'insertion et de probation, personnels administratifs et techniques, sont à bout de souffle. Ils n'en peuvent plus.

L'administration pénitentiaire est devenue la voiture-balai de notre pays, réceptacle de tous celles et ceux que la société souhaite mettre à l'écart et dont elle ne sait plus quoi faire, qu'ils aient ou non leur place dans un établissement pénitentiaire. Et ce sont les personnels qui servent cette administration avec courage, loyauté et abnégation, qui en subissent les conséquences au quotidien.

Faute de places en établissements psychiatriques, faute d'aménagements de peine, et sous l'incessante pression de l'opinion publique, l'incarcération devient la règle.

Cette situation n'est plus tenable pour les personnels de l'administration pénitentiaire.

Si chacun d'eux peut entendre et comprendre que nos forces de l'ordre, et l'ensemble des citoyens, exigent que toutes les peines prononcées par l'autorité judiciaire soient appliquées, la limite de ce que peuvent endurer et assumer ces personnels est aujourd'hui largement dépassée.

Il nous faut trouver des solutions qui puissent permettre une exécution des peines dans de bonnes conditions pour les personnels en charge de leur application. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de donner du sens à ces peines, de telle sorte que leur exécution soit utile à la personne condamnée et ainsi, mieux prévenir la récidive au sein de notre société. N'est-ce pas là l'objectif, au-delà de celui de rendre justice à la victime ?

Pour Force Ouvrière Justice, la solution doit passer par la possibilité de purger une peine hors des murs d'une prison. L'incarcération à domicile, pour un certain nombre de peines, avec un contrôle plus important, et un temps de mise à l'épreuve plus contraignant, peut constituer l'une des solutions.

Nous souhaitons, Monsieur le Ministre de la Justice, pouvoir vous faire part de nos propositions, afin de réduire, de manière efficace et durable, la surpopulation carcérale, tout en permettant que chaque peine prononcée soit effectuée dans le respect des victimes, de la décision judiciaire rendue par un magistrat, du travail de nos forces de l'ordre et de l'opinion publique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, l'expression de ma très haute considération.

Le Secrétaire Général ,


Emmanuel BAUDIN